

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 153-10

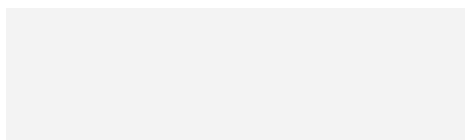
AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur du règlement suivant :

Règlement 153-10 modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale

Adoption par le conseil : 6 juillet 2021
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard : 19 août 2021

Afin de respecter les règles de santé publique émises par les autorités gouvernementales dans le cadre de la COVID-19, nous priorisons la consultation à distance, à cet effet le règlement mentionné précédemment peut être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'Hôtel de Ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 27 août 2021.



Josée Bourdeau, notaire
Greffière adjointe